

situation dans leur pays. Le gouvernement a maintenant l'intention de se pencher sur la question plus difficile que pose le lien à établir entre notre aide bilatérale et le bilan du pays bénéficiaire dans des domaines comme celui des droits de la personne.

Avec l'Afrique du Sud, nous avons l'exemple d'un pays où ceux qui contrôlent sont en fait une minorité et ceux qui font l'objet d'abus, l'écrasante majorité. Depuis longtemps, le Canada est à l'avant-garde des initiatives visant à presser le gouvernement sud-africain de traiter tous ses habitants de façon juste et équitable. Depuis des années, le Canada interdit la vente de matériel militaire canadien à l'Afrique du Sud. Il a aussi joué un rôle clé sous la direction du très honorable John Diefenbaker lorsque ce pays a été expulsé du Commonwealth. D'autre part, le Canada a appuyé des programmes destinés à venir en aide aux victimes de l'apartheid, imposé de sévères restrictions à l'utilisation de fonds publics pour la promotion du commerce avec l'Afrique du Sud et, très récemment, a accueilli à Ottawa l'évêque Tutu, qui fait figure de héros dans son pays. Le gouvernement envisagera sous peu d'autres moyens d'exprimer la vive opposition de la plupart des Canadiens aux politiques d'apartheid du gouvernement sud-africain.

Si les possibilités d'une action nationale sont limitées, il reste que la situation à l'échelle internationale n'est pas désespérée ou même unique. C'est précisément cette situation qui s'est présentée dans d'autres domaines liés aux droits de la personne, où il a été possible d'élaborer des normes internationalement convenues et de mettre sur pied certains mécanismes internationaux pour encourager l'application de ces normes. Et, comme je l'ai indiqué, la Commission des droits de la personne s'occupe maintenant de dresser une déclaration sur les droits des minorités. Le Canada s'appliquera à faire avancer ce processus le plus rapidement possible en espérant que, au cours des quelques prochaines années, nous pourrions avoir une déclaration qui serve de point d'appui d'une action politique.

C'est un fait politique que ces processus prennent du temps. C'est pourquoi j'espère que la communauté internationale explorera en outre l'adoption de méthodes plus immédiates par lesquelles les États pourraient tirer avantage de l'expérience d'autres États pour ce qui concerne l'élaboration de droits pour les groupes minoritaires. L'étude effectuée par le